

NOVEMBRE 2013

REATE/ATE

BULLETIN D'INFO DE L'UGFF-CGT



SOMMAIRE:

- Compte-rendu de la réunion du 13 novembre avec le service du SGG en charge des DDI
- Ordre du jour du CT du 5 décembre

REUNION DU 13 NOVEMBRE 2013

La réunion avec les services du SGG se situait en amont de la réunion sur l'administration territoriale de l'Etat (ATE) inscrite dans le cadre de l'agenda social avec la ministre Marylise Lebranchu le 19 novembre. Elle avait d'autre part pour objectif de préparer le CT des DDI du 5 décembre 2013.

Une nouvelle réunion est fixée le 21 novembre 2013 et portera sur les élections nationales du 4 décembre 2014 dans les DDI.

Participaient pour la CGT : Didier Horeau, Elisabeth Huste, Evelyne Wichegrod, Yvan Candé, Jocelyne Pelé, Patrick Hallinger.

La réunion a porté principalement sur la modernisation de l'action publique dans son volet gestion de personnel

La directrice des services administratifs et financiers (DSAF) a présenté-les chantiers de convergence « RH ».

UGFF-CGT:

case 542 - 263,rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
tel : +33(0)1 55 82 77 67
Mél : ugff@cgt.fr
Site : <http://ugff.cgt.fr>

Action sociale

La restauration collective figure dans les priorités. L'objectif pour le SGG est un reste à charge identique pour les agents d'une même DDI déjeunant dans un même restaurant conventionné.

Une enquête a été faite par la DGAFP, le SGG puis les services du MEDDE-METL. Ce point qui a des répercussions plus larges, touchant notamment aux services ministériels, devra être avalisé à la réunion du 19 novembre.

La CGT appelle l'attention sur la nécessité d'une approche d'ensemble pour tous les agents de l'Etat afin de réaliser l'égalité de traitement. Les décisions du CT des DDI ont en effet un impact bien au-delà des personnels de ces services.

Les services du SGG présente la mesure pour les DDI dans une logique d'élargissement progressif ...

Dans un budget de l'action sociale interministérielle prévoyant une baisse drastique, les annonces sur les augmentations de la TVA pour les restaurants administratifs de l'Etat de 7% à 10% (après être passé de 5 à 7%) sont d'autant plus inadmissibles qu'il semble que cela ne soit pas envisagé pour la restauration dans les collectivités locales.

La CGT demande par ailleurs la pérennité des comités locaux d'action sociale dans les DDT (M).

Harmonisation des primes des personnels des DDI

C'est une des décisions du CIMAP du 17 juillet 2013. Le SGG a demandé à la DGAFP un bilan des régimes indemnitaires existant dans les DDI.

La DGAFP a répondu ne pas être en capacité de le faire...

Médecine de prévention

Le sujet continue d'être piloté par la DGAFP. Une mission de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) va être lancée et devrait être rendue à la fin du premier semestre 2014.

Les services du Premier ministre ont constaté des disparités entre services et parfois l'existence de déserts. L'objectif du SGG est d'assurer la couverture de l'ensemble des agents des DDI avec une visite médicale annuelle.

La CGT a soulevé le problème du suivi des agents et de la participation des médecins au CHSCT. Elle dénonce le coût des visites médicales assurées par des organismes privés.

Elle interroge sur le devenir des comités locaux d'action sociale (CLAS) dans les DDT.

Bilan social

Le bilan social a été décliné par région et par DDI. La CGT a demandé un bilan social qui puisse faire le point depuis la création des DDI.

Elle demande par ailleurs que celui-ci soit complété notamment en ce qui concerne la formation, les arrêts maladie, le temps partiel, les primo-affectations, les départs en retraite, la mise en conformité avec la circulaire du 8 juillet 2103 relative à l'égalité professionnelle F/H, les SIDSIC.

Subvention action sociale : le sujet est renvoyé à la DGAFP dans le cadre de l'agenda social.

Harmonisation des primes de restructuration

Un texte permet aux agents des DDI de bénéficier des primes de restructurations. La prime est ministérielle mais avec de fortes différences de montants.

ATESAT-ADS : l'ensemble des organisations syndicales était intervenu auprès du Premier ministre en décembre 2012 et avait demandé une réunion particulière suite aux annonces de la ministre Dufflot d'octobre 2012. Aucune suite n'a été donnée.

Les agents sont abandonnés de fait par leur ministre et les services du Premier ministre.

Environ 4200 agents sont concernés par les filières ADS et ATESAT, 3000 d'entre eux pourraient ne plus avoir d'emploi. Aucune garantie n'est donnée aux agents de conserver un poste de travail dans leur service ni même d'une possible mobilité vers une collectivité territoriale.

La CGT rappelle la responsabilité des ministres de proposer des missions nouvelles et des actions de formation aux agents concernés. Des mesures spécifiques, pour ce qui doit être considéré comme un plan social, doivent être prises en faisant référence à des dispositifs déjà mis en œuvre dans certains secteurs de la fonction publique (aide pour retrouver un poste de travail dans la proximité ou pour effectuer une mobilité, ...).

Les organisations syndicales dénoncent le cynisme de décisions consistant d'un côté à supprimer des postes de fonctionnaires et de l'autre à créer 2000 «emplois d'avenir» dans les établissements publics et le milieu associatif pour la mise en œuvre de la transition énergétique alors qu'il s'agit d'une mission rentrant pleinement dans le champ de compétences des agents de la DDT .

Frais de déplacement

Un nouvel arrêté est proposé introduisant la notion «à titre exceptionnel» de remboursement à hauteur de 1,5 fois les taux actuels.

Pour les nuitées, le remboursement pourrait aller jusqu'à 90 euros. Ceci est lié à la passation d'un marché interministériel avec un voyageur qui permettra à l'agent de ne pas faire l'avance des frais. De plus, dans le cas de réservation hors voyageur, l'avance des frais pourrait passer de 75 à 100%.

La CGT a demandé le maintien des acquis propres à certains ministères dont celui des Affaires sociales lorsque les taux de remboursement sont plus élevés. Elle demande un cahier des charges strict prévoyant notamment un bilan d'étape.

Les points suivants sont retenus pour le CT du 5 décembre :

- **modernisation de l'action publique (MAP)**
- **bilan social,**
- **formation,**
- **bilan de fonds de modernisation des DDI,**
- **projet de circulaire relative à la gestion de crise**
- **questions diverses.**

A noter : un nouveau CIMAP dont la date pourrait être le 12 décembre (?)